

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 17 décembre 2019 (63ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

9

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Germain JAMING, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE et Francis SCHLUCK.

Sont absents : MM. et Mme Yvan BECKER, Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Patrice NAGEL et Daniel HEIN, excusés ; Mme Aurore GUILBAUD, non excusée.

DATE DE CONVOCATION : 10 décembre 2019

A l'ouverture de la séance, le Maire propose de rajouter le point suivant :

-Point 7 : Achat de terrain.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 - TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, dans le cadre des dispositions fiscales applicables en 2019 aux tarifs des services publics,

- décide à l'unanimité de fixer en 2020 les tarifs suivants :

SERVICES GENERAUX : + 1 %

1° Concession de tombe dans le cimetière communal :

Concession de 15 ans :

* tombe simple	73.85 €
* tombe double	148.10 €
* alvéole de columbarium	902.00 €

Concession de 30 ans :

* tombe simple	118.20 €
* tombe double	236.22 €
*alvéole de columbarium	1 797.51 €

Concession de 50 ans :

* tombe simple	185.40 €
* tombe double	371.05 €

Droit d'épandage des cendres :

* droit unique	110.00 €
----------------	----------

2° Taxe d'aménagement de tombe du cimetière communal :

* tombe simple	288.57 €
* tombe double	577.37 €

3° Droit de place :

* stand, par jour de stationnement	30.87 €
* manège, par jour de stationnement	61.65 €

4° Loyer des garages communaux : 23.36 €

5° Forfait annuel d'entretien des locaux communs
des logements communaux :

En raison de la prestation d'entretien effectuée par
une société extérieure, le forfait annuel passe à 756.71 €

POINT 2 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

Recenseurs

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

MM. Valentin FERSING et Christian MALLICK sont recrutés en qualité d'agents recenseurs.

Les agents seront payés à raison de :

- 1.13 € brut par feuille de logement remplie
- 1.72 € brut par bulletin individuel rempli.

Les agents recenseurs recevront 16.00 € pour chaque séance de formation et pour la demi-journée de repérage.

Coordonnateur d'enquête

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité forfaitaire de 300.00 € net au coordonnateur communal pour la préparation et la réalisation de la collecte du recensement.

POINT 3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Sur proposition du Maire, dans l'attente des votes des budgets 2020, le Conseil Municipal décide la mise en place des dispositifs permettant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à hauteur de 25% des crédits ouverts au

budget de l'exercice précédent pour le budget principal :

- Opération 192 Eclairage public	10 000.00 €
- Opération 230 Rénovation rue Principale	764 127.77 €
- Opération 281 Défibrillateurs	4 000.00 €
- Opération 283 Fenêtres église	4 000.00 €

POINT 4 - PARTICIPATION D'UNE ASSOCIATION

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accepter le versement du C.I.A. d'un montant de 5 000.00 € comme participation aux investissements réalisés par la Commune.

POINT 5 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption concernant la vente du bien cadastré Section 1 n°135/Village, d'une contenance de 175 m².

POINT 6 - DEMANDE DE SUBVENTION

L'Amicale du Personnel communal et des Elus a pris en charge divers frais pour le compte de la commune pour l'organisation du repas des personnes âgées. Le Maire propose le versement d'une subvention de 400.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce versement.

POINT 7 - ACHAT DE TERRAIN

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide l'achat d'une partie de la parcelle 202 Section 3 Rue du Châtaignier pour une meilleure visibilité et l'agrandissement du virage. Il charge le Maire de faire procéder au bornage et de faire toutes les démarches nécessaires pour l'achat de ce terrain.

POINT 8 - INFORMATIONS - DIVERS

-Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

-Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte la participation de la Commune à 2 évènements qui auront lieu en 2020 (100 ans de la doyenne du village et retraite du Chef de corps des Sapeurs-Pompiers).

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 20/12/2019

Le Maire,

C. Gallier



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 20/12/2019
et publication ou notification le 20/12/2019